Cycloplus s'associe à l'assurance Tulip pour vous offrir des trajets en toute sérénité.

POUR QUELS MODÈLES ?

TOUS !

L'assurance couvre tous les types de vélos, du classique au cargo, ainsi que les vélos à assistance électrique, pour une durée de 1 à 12 mois.

NB : L'assurance Tulip n'est pas disponible pour les locations de 1 semaine en VAE, Vélo pliant et Tricycle

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ASSURANCE ?

GARANTIES CASSE & VOL :

- Casse accidentelle gênant l'utilisation du vélo
- Vol par effraction et/ou agression
- Vol du vélo attaché à un point fixe
- Vandalisme

EXCLUSIONS CASSE & VOL :

- Dommages esthétiques sans impact sur l'utilisation
- Vol ou dommage des accessoires
- Vol de la batterie seule
- Crevaisons

QUEL SERA MON RESTE À CHARGE ?

CASSE

10% des réparations (minimum 10 €)

VOL

10% de la valeur du vélo (ou 20% pour un vol avec batterie)

COMBIEN ME COUTERA L'ASSURANCE ?

Type vélo	Prime d'assurance / mois
Vélos classiques	4 €
Vélos à assistance électrique (VAE)	8 €
Vélos Pliants	10 €
Tricycle électrique	21 €
Vélo cargo triporteur	17 €
Vélo cargo biporteur	25 €
Vélo longtail	17 €

COMMENT SOUSCRIRE ?

EN MOINS DE 5 MINUTES

Scannez le QR code, indiquez le type de vélo, la durée de location, vos informations personnelles, et voilà !

https://mytulip.fillout.com/STU-Bourges-Cycloplus?utm_source=QR-Code

QUAND SOUSCRIRE ?

EN LIGNE !

Vous pouvez souscrire lors de la réservation en ligne ou au moment de la location. Vous avez 24h après réception du vélo pour souscrire à l'assurance.

NB : Après ce délai, la souscription reste possible, mais vous devrez faire constater l'état du vélo par notre expert en prenant préalablement rendez-vous au dépôt Cycloplus. .